



Dialogue sociétal V2

Rédacteur(s) : VIVEA – Délégation Ouest – Région Pays de Loire

Destinataire(s) : Organismes de formation

Date : Février 2021

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 540 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Pour faire suite à l'AOS Multiperformance, fin 2019, les élus du comité ont souhaité réfléchir à une nouvelle orientation en phase avec des enjeux et des préoccupations d'actualité.

Si les questions de la Multiperformance sont bien abordées dans les formations notamment sur le volet économique, environnement et social, le pilier sociétal (4eme pilier) n'est pas systématiquement abordé.

Or les agriculteurs sont aujourd'hui de plus en plus interpellés par la société sur leurs pratiques et leurs impacts. Ses interpellations et controverses peuvent émaner à la fois des associations, des consommateurs, de ses voisins, des riverains...

En parallèle au sein des conseils municipaux, les agriculteurs élus vont devoir répondre à de nombreuses questions d'actualité de la part de leurs concitoyens.

Interpellés sur des sujets variés (ZNT, utilisation de produits phytosanitaires, Charte agriculteurs-riverains, gestion et qualité des eaux, qualité de l'air, bien-être animal, respect de l'environnement, de la biodiversité...), la société est en attente de réponses et d'informations.

Les débats s'intensifient, la controverse est souvent relayée dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Les agriculteurs, considérant que ces interpellations ne reflètent pas la réalité des pratiques professionnelles, se sentent pour certains démunis et peu à l'aise pour échanger.

Les élus du comité ont souhaité accompagner par la formation les agriculteurs et agricultrices à opérer un rapprochement pour construire un dialogue constructif et pédagogique.

Se sont posées les questions suivantes :

- Comment comprendre ces controverses et interpellations ?
- Comment accompagner les agriculteurs et les encourager à échanger de manière positive sur leurs métiers et leurs pratiques (notamment sur leurs pratiques en matière agroenvironnementale, leurs signes de qualité (labels...) ?
- Comment faire face aux controverses et aux détracteurs présents dans les médias, sur les réseaux sociaux et qui communiquent très largement ?



Dialogue sociétal V2

L'objectif général de l'appel d'offre

Cet appel d'offre spécifique a pour objectif de développer une offre de formations permettant de répondre aux besoins exprimés individuellement par les agriculteurs/agricultrices mais également d'assurer une représentation collective du monde Agricole au sens large (toutes formes d'agricultures confondues) dans les débats sociétaux.

Les formations devront permettre aux agriculteurs de mieux comprendre et appréhender les controverses et attentes de la société, de prendre du recul pour gagner en assurance, de communiquer et d'échanger positivement sur leurs métiers et leurs pratiques.

2. Propositions attendues

Le public

Tous les agriculteurs de la région Pays de la Loire, de toutes filières, intéressés pour dialoguer, communiquer avec la Société.

Quelques exemples (liste non exhaustive) :

- Les agriculteurs en vente directe, accueillant sur leurs fermes, en contact avec le grand public (vente en circuits courts, participation à des salons, agrotourisme, accueil de publics scolaires, étudiants, stagiaires...)
- Les agriculteurs en phase de transmission
- Les agriculteurs actifs sur les réseaux sociaux
- Les agriculteurs développant des projets (conversion bio, diversification d'activité, redimensionnement d'élevage, méthaniseur, ...)
- Les agriculteurs élus
- Les agriculteurs en zone péri-urbaine
- ...

Le recrutement du public

Pour faciliter et encourager les agriculteurs à se former sur cette thématique pouvant être perçue comme délicate, des modalités spécifiques, allant au-delà de celles pratiquées par l'organisme pour son offre de formation classiques et reposant à minima sur l'implication d'un partenaire prescripteur de la formation différent de l'OF réalisateur, sont préconisées.

Ces modalités spécifiques de mobilisation du public et de partenariat proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « public visé et zone géographique ».

Le périmètre géographique

Pays de la Loire



Dialogue sociétal V2

Les objectifs de formation

S'adressant à l'ensemble des agriculteurs, les actions de formation doivent proposer un socle commun (Module 1 : Témoigner positivement sur ses pratiques professionnelles) ayant pour finalité de permettre aux stagiaires de **s'appuyer sur la force du témoignage** de leurs pratiques professionnelles pour **engager des échanges positifs et constructifs avec la société.**

Par conséquent,

Le **Module 1 « Témoigner positivement sur ses pratiques professionnelles »** devra obligatoirement répondre aux 3 objectifs suivants :

- 1- Être capable d'identifier les controverses pour mieux les comprendre, les accepter et prendre du recul (mieux gérer son stress et ses émotions dans différents contextes professionnels)
- 2- Être capable d'adopter des techniques d'écoute active en se mettant à la place de ses interlocuteurs
- 3- Être capable de témoigner sur ses pratiques professionnelles (en s'appuyant sur ses atouts, la cohérence de ses choix,) de manière structurée, claire, audible en s'adaptant à ses interlocuteurs

Au-delà de ce module 1 obligatoire, 2 modules optionnels pourront être proposés

Module 2 : Professionnaliser sa prise de parole ou de position

- 1- Être capable de prendre la parole et/ou de communiquer clairement ses idées
 - dans les réunions professionnelles et/ou
 - dans les médias (TV et/ou radios et/ou presse) et/ou
 - sur les réseaux sociaux / Internet

Module 3 : Elaborer une stratégie de communication à l'échelle de l'exploitation agricole ou au service d'un projet agricole ancré sur son territoire

- 1- Être capable de définir ses objectifs de communication et identifier ses cibles.
- 2- Être capable de choisir les actions, supports de communication les plus adaptés.
- 3- Être capable de bâtir et de piloter son plan de communication.

La demande de financement peut présenter uniquement le module 1, ou le module 1 et 2, ou l'ensemble des 3 modules.

Dans le cas où un agriculteur ayant suivi le module 1 souhaite approfondir dans un second temps sur le module 2 et/ou les modules 2 et 3, une deuxième demande de financement pourra être déposée en faisant référence obligatoirement dans l'exposé des motifs à la 1ère demande de financement avec son numéro de référence



Dialogue sociétal V2

Les modalités pédagogiques

Les modalités suivantes sont **exigées pour toutes les actions de formations proposées sur le module 1 et module 2** :

- Jeux de rôles et mises en situation concrètes d'échanges avec les arguments et questionnements des parties prenantes,
- La phase de débriefing collective sera indispensable pour synthétiser, capitaliser et permettre des apports supplémentaires du formateur pour accompagner la progression de chaque stagiaire.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « méthodes pédagogiques et moyens matériels ».

La durée de la formation

La durée minimum des actions de formation attendues est de :

- Module 1 : Témoigner positivement sur ses pratiques professionnelles
Durée = 1 journée minimum soit 7 h minimum
- Module 2 : Professionnaliser sa prise de parole ou de position
Durée = 1 journée minimum soit 7 h minimum
- Module 3 : Elaborer une stratégie de communication à l'échelle de l'exploitation agricole
Durée = 1 journée minimum soit 7 h minimum

Il est demandé dans l'écriture de la demande de financement de repérer dans les différentes séances ce qui relève du module 1, 2 ou 3.

NB : il peut être pertinent de prévoir l'action de formation dans le prolongement, par exemple, d'une formation traitant de l'évolution des pratiques agricoles ou de la conduite d'un projet ancré sur un territoire. Dans ce cas, ce module devra faire l'objet d'une demande de financement spécifique pour bénéficier des conditions de financement de cet appel d'offre.

Les modalités d'évaluation

Nous exigeons qu'une évaluation post formation soit proposée dans les 6 mois suivant la formation (au maximum).

Cette évaluation post formation reposera sur, a minima, une évaluation des acquis de formation et des changements de pratiques, de postures envisagés par le ou la stagiaire. Elle se fera à partir d'un questionnaire à renseigner en entretien (téléphonique ou « présentiel »). Ce questionnaire sera proposé à la conseillère du territoire en amont du dépôt de la demande de financement et à renvoyer 6 mois maximum après la fin de formation. (c.lefeuvre@vivea.fr)

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « critères et modalités d'évaluation des résultats ».



Dialogue sociétal V2

Les compétences des formateurs

Les compétences exigées :

- Capacité à comprendre les controverses sociétales
- Maîtrise des techniques de communication
- Capacité à concevoir et à animer des jeux de rôle, mises en situation et à conduire un débriefing pédagogique (analyse des mises en situation et capacité à en tirer des enseignements)

Les compétences préconisées :

- La connaissance des pratiques agricoles

La co-animation de formateurs avec des compétences complémentaires est envisageable et doit se faire sur la durée totale de la formation

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation et liens mis en avant avec les compétences exigées) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Les formations devront démarrer entre le 25 mars 2021 et le 31 décembre 2021, et se terminer au plus tard le 31 mars 2022.

Autres critères

Critères concernant les transferts des acquis

Les temps de transferts des acquis (TA) ne sont pas éligibles pour les actions de formation proposées

3. Sélection

Les demandes de financement seront sélectionnées en lien avec les propositions attendues (cf.2), et devront respecter obligatoirement les 6 critères suivants :

Les critères de sélection

- L'adéquation aux objectifs de formation
- Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- L'adéquation au public visé.
- Les modalités pédagogiques proposées
- Les compétences des formateurs
- La pertinence des moyens d'évaluation (questionnaire post formation)

L'implication des organismes

Le prestataire, en répondant à cet appel d'offre spécifique, s'engage à :

- participer à un groupe de travail animé par VIVEA : échanges de pratiques, réflexion sur la



Dialogue sociétal V2

mobilisation...

- témoigner sur les actions réalisées lors d'évènements organisés par VIVEA sur cette thématique,
- mettre à disposition de VIVEA les résultats des entretiens post-formations pour permettre une analyse approfondie du dispositif
- autoriser VIVEA à utiliser et diffuser les résultats de l'action conduite.

L'implication de l'organisme doit être clairement mentionnée dans la rubrique « Exposé des motifs de la formation (objet, contexte, porteur de projet) ».

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 38€ TTC par heure/stagiaire. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 38€ TTC par heure/stagiaire.

Un stagiaire est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2250 €, fixé par le conseil d'administration de VIVEA. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire complémentaire.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Les temps de formation à distance sont possibles uniquement sur le module 3

Le financement des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier.

- Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type quizz, vidéo... : le montant maximum d'achat et de prise en charge est de 45 € TTC par heure/stagiaire ;
- Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type serious Game, plateforme de formation (LMS), mobil Learning : le montant maximum d'achat et de prise en charge est 65 € TTC par heure/stagiaire.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction (tous les troisièmes jeudi du mois) dans la priorité P1 « Conforter la position du chef d'entreprise » de l'appel d'offre permanent du comité régional Pays de Loire dans le domaine de compétence « communication » en cochant le projet intitulé « AOS Dialogue sociétal ».

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Chrystelle LEFEUVRE – Conseillère Délégation Ouest

Tél. 06 75 66 49 39 / Mail : c.lefeuvre@vivea.fr